

En 1972, le gouvernement fédéral a adopté une nouvelle politique visant à accentuer la tendance vers l'exécution extra-muros des travaux de R.-D. Connue sous le nom de politique du «faire ou faire faire», elle exige que les ministères fédéraux accordent des contrats à l'industrie canadienne pour l'exécution de leurs travaux de R.-D.; on trouvera plus de détails à ce sujet à la Section 9.4. Étant donné que cette politique s'applique uniquement à de nouveaux programmes ou à des adjonctions à des programmes existants, on ne s'attend pas à ce qu'elle ait des répercussions notables sur les dépenses scientifiques avant 1974-75. Il reste cependant qu'on observe une nette tendance vers le soutien de l'industrie canadienne parmi les exécutants extra-muros. Au cours des années 60, l'accent avait été mis sur l'appui des universités canadiennes — les paiements versés à ces dernières sont passés de 36% du total des dépenses extra-muros en 1964-65 à 51% en 1969-70. Toutefois, depuis lors, la part de ce secteur n'a cessé de diminuer et les paiements à l'industrie canadienne ont augmenté. C'est ainsi qu'en 1973-74 l'industrie canadienne a reçu 51% des paiements extra-muros et les universités et organismes sans but lucratif canadiens, 42%.

Le tableau 9.4 indique la répartition des dépenses courantes au titre des activités scientifiques par secteur d'exécution pour 1973-74. La plupart des paiements au titre des activités scientifiques extra-muros vont soit à l'industrie canadienne, soit aux universités et organismes sans but lucratif canadiens. Le secteur «autres exécutants canadiens» englobe les conseils et les instituts de recherches provinciaux, les administrations provinciales et municipales et les particuliers ne travaillant dans aucun autre secteur.

La gamme complète des activités scientifiques se retrouve dans les établissements fédéraux. Depuis la recherche fondamentale libre jusqu'à la mise au point d'une technologie hautement spécialisée, ces activités constituent une grande portion de l'ensemble des activités scientifiques au Canada. Dans certains ministères des programmes entiers sont consacrés aux activités scientifiques, par exemple au ministère de l'Agriculture il existe un Programme de recherches dont le budget est de \$72 millions pour 1973-74. Dans d'autres ministères, la recherche ne représente qu'une faible proportion du budget total.

**Le ministère de l'Environnement** est le principal exécutant de recherche-développement interne et d'activités scientifiques connexes. Les divers services qui composent le ministère étaient eux-mêmes d'importants exécutants d'activités scientifiques; c'est plutôt le rassemblement de toutes ces composantes en un seul grand ministère, et non de nouvelles attributions de fonds, qui a fait de cet organe le principal exécutant d'activités scientifiques.

Les intérêts variés du ministère se traduisent par la diversité de la recherche effectuée dans ses laboratoires. Le Service des pêches et des sciences de la mer est un important exécutant de R.-D. qui a consacré \$33 millions à la recherche-développement en 1973-74. Le Service exploite neuf établissements au Canada; son siège social se trouve à Ottawa et il possède des navires de recherche sur les deux côtes. Ses activités de recherche portent sur l'utilisation et la conservation des ressources d'eau douce et d'eau salée. Outre son programme de recherche, il effectue des activités de développement à l'intention des industries qui dépendent de la pêche. La Direction générale des sciences de la mer du Service des pêches et des sciences de la mer, dont le budget scientifique s'élevait à près de \$37 millions en 1973-74, mène des recherches océanographiques, effectue des levés et dresse des cartes des eaux côtières et intérieures navigables.

Le Service de la gestion de l'environnement se compose de quatre éléments principaux: la Direction générale des terres, la Direction générale des eaux intérieures, le Service canadien des forêts et le Service canadien de la faune. Son budget scientifique pour 1973-74 a atteint \$83 millions. La Direction générale des terres s'occupe de la classification des terres, de l'inventaire et de la planification de l'utilisation des terres; ses activités scientifiques comprennent la collecte de données et les services d'information. La Direction générale des eaux intérieures rassemble, analyse et diffuse des données sur la qualité et la quantité des ressources en eau et des ressources connexes; elle mène des recherches sur tous les aspects des eaux superficielles et souterraines, sur les propriétés des matières qui composent l'eau et les eaux usées, sur les ressources hydrauliques et sur la science des lacs et du comportement des lacs. En 1973-74, ses dépenses au titre de la R.-D. interne se sont chiffrées à \$5 millions et celles au titre de la collecte de données à \$9 millions. Une grande proportion de ses activités scientifiques s'effectue au Centre canadien des eaux intérieures à Burlington (Ont.). Le Service canadien des forêts effectue la majeure partie de la recherche qui se fait au Canada sur la protection et l'utilisation